



2 Place Saint-Christophe
36370 LIGNAC

☎ 02 54 24 31 40 – contact@cdcmova.fr

À Mesdames, Messieurs les **Conseillers
Communautaires**

Madame, Monsieur,

Dans le respect des distanciations sociales et des gestes barrières, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Communautaire qui aura lieu le :

**MARDI 29 NOVEMBRE 2022 à 18H30
en la Salle des Fêtes de BEAULIEU**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022 ;
3. Intervention de M. Alain NEVIÈRE et du Comité Départemental de Randonnées de l'Indre sur les GR des Chemins de la Guerre de Cent ans ;
4. Motion de soutien à l'AMF sur les finances locales ;
5. Demande d'aide aux TPE : entreprise José-M de Chaillac ;
6. Achat de la boucherie de Bélâbre ;
7. Résiliation de la convention triennale avec BGE Indre pour le poste de Responsable du Développement Economique ;
8. Convention avec Initiative Brenne pour le poste de Chargé d'Affaires ;
9. P.A.C.T. (Projets Artistiques et Culturels de Territoire) – programmation 2023 ;
10. Projet résidence de création de la Compagnie de théâtre Tout&Versa – Demande de subvention à la DRAC Centre-Val de Loire ;
11. Versement du solde de trois subventions communautaires 2022 ;
12. Approbation d'une participation financière de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin pour le projet de maison médicale à Chaillac ;
13. Demande de DETR 2023 – Projet de réhabilitation de la maison du Gouverneur à Saint-Benoît-du-Sault ;
14. Modification du régime indemnitaire en place (RIFSEEP) ;
15. Décisions modificatives budgétaires ;
16. Budget Principal : autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 ;
17. Budget Annexe « locations commerciales » : autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 ;
18. Vote de l'attribution de compensation ;
19. Définition de la voirie d'intérêt communautaire et mise en place des conventions de mandat ;
20. Transfert du produit de la taxe d'aménagement des communes vers la Communauté de Communes ;
21. Questions et informations diverses.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,
Mathieu MOREAUX

